



Conseil économique et social

Distr. générale
19 mai 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Soixante et unième session

Genève, 21-23 mars 2011

Rapport du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières sur sa soixante et unième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1–2	2
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	3	2
III. Adoption du rapport de la soixantième session (point 2 de l'ordre du jour).....	4	2
IV. Informations sur les activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail (point 3 de l'ordre du jour).....	5–9	2
V. Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020 (point 4 de l'ordre du jour)	10	3
VI. Convention de 1968 sur la circulation routière(point 5 de l'ordre du jour).....	11–15	3
VII. Convention de 1968 sur la signalisation routière (point 6 de l'ordre du jour)	16	4
VIII. Résolution d'ensemble sur la circulation routière (point 7 de l'ordre du jour)	17–18	4
A. Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents.....	17	4
B. Reconnaissance mutuelle des certificats internationaux de contrôle technique	18	5
IX. Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (point 8 de l'ordre du jour)	19–20	5
X. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour).....	21–23	5
XI. Dates de la prochaine session (point 10 de l'ordre du jour).....	24	5
XII. Adoption des décisions (point 11 de l'ordre du jour).....	25	5

I. Participation

1. Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) a tenu sa soixante et unième session du 21 au 23 mars 2011 à Genève, sous la présidence de M^{me} L. Iorio (Italie). Ont participé à la session des représentants des États membres suivants: Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Israël, Italie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, République tchèque, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie.

2. L'Union européenne (UE), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les organisations non gouvernementales ci-après étaient aussi représentées: Fédération européenne des victimes de la route (FEVR), Fédération internationale de motocyclisme (FIM), Fondation FIA, Partenariat mondial pour la sécurité routière, Association internationale des constructeurs de motocycles, Union internationale des transports routiers (IRU), Organisation internationale de normalisation (ISO), Union internationale des chemins de fer (UIC) et Laser Europe.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

3. Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières a adopté l'ordre du jour (ECE/TRANS/WP.1/130), auquel quelques questions ont été ajoutées au titre des «Questions diverses».

III. Adoption du rapport de la soixantième session (point 2 de l'ordre du jour)

4. Le rapport de la soixantième session a été adopté sans modification.

IV. Informations sur les activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail (point 3 de l'ordre du jour)

5. Le Groupe de travail a été informé par le secrétariat de récentes réunions ou initiatives dans le domaine de la sécurité routière, dont la Conférence sur l'amélioration de la sécurité routière dans la région de la CEMN (Ioannina (Grèce), 18 et 19 novembre 2010), organisée par la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN), à l'issue de laquelle les pays de la CEMN ont adopté la «Déclaration de Ioannina».

6. Le Groupe de travail a été informé d'une modification apportée à l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR), qui prévoit de nouvelles procédures relatives aux évaluations des incidences sur la sécurité routière, aux audits de sécurité routière, aux inspections de sécurité et à la gestion de la sécurité du réseau routier (fondées sur la Directive européenne 2008/96/CE concernant la gestion de la sécurité des infrastructures routières. La date d'entrée en vigueur de cette modification n'est pas encore connue.

7. Les délégations de l'UE, de la France, de l'Italie, de la Fédération de Russie et de l'Espagne ont évoqué divers faits nouveaux survenus dans le domaine de la sécurité routière. Le WP.1 a décidé de continuer d'encourager l'échange d'informations récentes concernant la sécurité routière, ainsi que d'informations portant sur des modifications apportées dernièrement à la législation nationale sur la circulation routière.

8. Le secrétariat a informé le WP.1 du projet SARTRE (document informel n° 8), et de sa contribution à la promotion de systèmes de transport intelligents (STI). Le WP.1 a décidé de poursuivre ses discussions sur les STI et autres initiatives ou innovations d'ordre technologique pouvant avoir des incidences sur les instruments juridiques internationaux de la CEE relatifs à la sécurité routière, tels que la Convention de 1968 sur la circulation routière. Il s'agirait ainsi d'être attentif à ne pas retarder ou empêcher indûment l'adoption de systèmes de sécurité routière de pointe en raison de dispositions «obsolètes» contenues dans les instruments juridiques internationaux dont le WP.1 avait la charge.

9. À la demande de la délégation française, le WP.1 a décidé de demander au secrétariat de faire figurer le texte suivant dans le rapport sur sa soixante et unième session: «Le 21 mars 2011, après le départ des interprètes anglais, français et russes à 12 h 30, le WP.1 a poursuivi sa séance du matin jusqu'à 12 h 45 en anglais seulement. Tous les membres du WP.1 avaient préalablement donné leur accord en toute connaissance de cause après avoir été informés par le Président et par le secrétariat des règles et procédures applicables dans de telles situations.».

V. Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020 (point 4 de l'ordre du jour)

10. Concernant l'application de la résolution 64/255 dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la décennie 2011-2020 Décennie d'action pour la sécurité routière, des informations ont été fournies par le secrétariat sur: le plan d'action de la Décennie; les projets du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière relatifs au lancement mondial de la Décennie le 11 mai 2011; la réunion interparlementaire de haut niveau sur la sécurité routière que le Parlement ukrainien avait prévu d'organiser en avril 2011 à Kiev; et la conférence de haut niveau devant être coorganisée par la CEE et le Gouvernement serbe pour célébrer le lancement de la Décennie d'action pour la sécurité routière. Les délégations belge, française, norvégienne et suisse ont décrit les activités prévues par leur pays pour la période 2011-2020, tout comme la Fondation FIA, le Partenariat mondial pour la sécurité routière et Laser Europe. Le WP.1 a pris note des mesures envisagées par la CEE pour le lancement de la Décennie et a décidé d'étudier l'aide qu'il pourrait apporter au secrétariat à cet égard, s'agissant en particulier des ressources supplémentaires – financières (contributions au «Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité routière») et humaines (détachements) – demandées par le secrétariat.

VI. Convention de 1968 sur la circulation routière (point 5 de l'ordre du jour)

11. Le secrétariat (qui assure aussi le secrétariat du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)) a été invité à présenter des propositions d'amendement (portant sur l'éclairage), qui avaient été soumises pour approbation au WP.29 (document informel n° WP.29-152-10). Le WP.1 a décidé d'examiner les propositions d'amendement à la Convention de 1968 sur la circulation routière relatives à l'éclairage et à la signalisation lumineuse (document informel n° 7), l'objectif étant de maintenir la cohérence entre la Convention et d'autres instruments juridiques internationaux, en particulier ceux élaborés par le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules. Il a décidé d'entamer une analyse détaillée de la question de l'éclairage et de la signalisation lumineuse à sa prochaine session.

12. Un groupe informel d'experts (Allemagne, Espagne, Fédération de Russie et France) a fait le point sur ses travaux concernant les propositions d'amendement relatives aux systèmes de mise en alerte du conducteur (document informel n° 1). Le WP.1 a décidé de poursuivre l'examen du projet de proposition d'amendement relatif à la définition des «systèmes de mise en alerte du conducteur». Il a invité le groupe informel d'experts à continuer de réviser le document informel n° 1 en tenant compte des observations formulées. D'autres membres du WP.1 ont indiqué qu'ils fourniraient des observations détaillées ou des contre-propositions concernant la définition des «systèmes de mise en alerte du conducteur» ainsi que d'autres amendements présentés dans le document informel n° 1.

13. Notant que l'Accord européen complétant la Convention comportait déjà au moins deux références à la notion de «pleine maîtrise du véhicule» (annexe, point 7, par. 5 et point 12, par. 1), le WP.1 a envisagé la possibilité de modifier la Convention de 1968 sur la circulation routière de manière à en expliciter le point 5 de l'article 8.

14. Le WP.1 a pris note de propositions concernant l'application des normes mondiales ISO aux permis de conduire nationaux et internationaux et aux catégories de véhicules visés par la Convention de 1968 sur la circulation routière (ECE/TRANS/WP.1/2011/1). Il a décidé d'examiner les points suivants à sa prochaine session: a) divergences et incohérences entre la «Directive européenne relative aux permis de conduire» de décembre 2006 et la Convention de 1968 sur la circulation routière; et b) éventuelle application des normes ISO aux permis de conduire nationaux et internationaux. Il a également décidé d'inviter la Commission européenne à participer aux débats sur cette question, et l'ISO à continuer de s'impliquer dans ses travaux.

15. Le WP.1 a pris note – sans débat – des incidences des véhicules électriques silencieux sur la sécurité routière.

VII. Convention de 1968 sur la signalisation routière (point 6 de l'ordre du jour)

Proposition relative aux panneaux à message variable (PMV)

16. Le Groupe de travail a été informé et a pris note des progrès réalisés par le groupe informel d'experts sur les panneaux à message variable. On se rappellera qu'à sa cinquante-neuvième session, il avait demandé que le groupe informel d'experts se concentre sur l'élaboration d'une proposition de modification de la Convention de 1968 sur la signalisation routière aux fins d'une prise en compte des panneaux à message variable. Le groupe informel d'experts se réunira de nouveau le 5 avril 2011 et fera le point sur ses activités à la prochaine session du WP.1.

VIII. Résolution d'ensemble sur la circulation routière (point 7 de l'ordre du jour)

A. Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents

17. Le WP.1 a débattu des moyens de promouvoir la mise en place d'un mécanisme d'enquête pluridisciplinaire sur les accidents. Il a reconnu que ces enquêtes contribuaient beaucoup à l'amélioration de la sécurité routière et s'est félicité de l'initiative prise par la

Suède et la Norvège d'élaborer, pour la prochaine session, un document informel esquissant des propositions.

B. Reconnaissance mutuelle des certificats internationaux de contrôle technique

18. La délégation de la Fédération de Russie a été invitée à diriger le débat sur sa proposition (document informel n° 11) de prise en compte des meilleures pratiques en matière de reconnaissance mutuelle des certificats internationaux de contrôle technique dans la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1). Le WP.1 a pris note du document informel n° 11 et demandé à avoir plus de temps pour l'examiner.

IX. Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (point 8 de l'ordre du jour)

19. Le WP.1 a pris note d'informations concernant l'élaboration d'un panneau indicateur d'«aire de stationnement sécurisée» par la Belgique et l'IRU; un expert devrait lui présenter un exposé sur le sujet à sa prochaine session.

20. Le Groupe de travail a débattu de la conception d'un nouveau panneau à utiliser en conjonction avec le panneau indicateur des stations-service pour signaler les stations de recharge pour véhicules électriques. Le secrétariat a fourni des informations sur les actuels panneaux normalisés de l'ISO pour les stations de recharge électrique et les prises électriques. Le WP.1 a demandé au secrétariat de regrouper les propositions du Danemark, de la France et de la Suède dans un document informel unique.

X. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

21. Ayant été invité par le Comité des transports intérieurs à envisager de créer, avec le SC.1 et le SC.2, un groupe multidisciplinaire d'experts sur l'amélioration de la sécurité aux passages à niveau, le WP.1 a décidé de donner suite et a demandé à ses membres de faire part de leurs observations sur le projet de mandat d'un tel groupe d'experts (document informel n° 10/Rev.1).

22. À la suite d'un exposé de l'IRU, le WP.1 a pris note du rôle de la formation dans l'amélioration de la sécurité routière.

23. Le Groupe de travail a également examiné et approuvé la candidature de M. A. Majidov (Azerbaïdjan) au poste de vice-président.

XI. Dates de la prochaine session (point 10 de l'ordre du jour)

24. Le WP.1 a décidé de tenir sa prochaine session du 26 au 29 septembre 2011, à Genève.

XII. Adoption des décisions (point 11 de l'ordre du jour)

25. Le WP.1 a adopté une liste de décisions.